

## **Covid-19 et l'organisation des funérailles en RDC**

**Par NZEBA LUBALA Florence, TWEKO MUKAWA Roger,  
MULOPO FABO, MFWANKANG MUNIAR Jacquie et  
MUTUAKASIALA MUYOMBO Brigitte**

### **Résumé**

Depuis plus de trois décennies, l'organisation des funérailles à Kinshasa est devenue plus qu'une fête pour les participants à la veillée mortuaire. Les familles éprouvées font beaucoup de dépenses pour entretenir ceux qui viennent les assister, sans compter l'argent à dépenser pour l'organisation de l'enterrement. Le deuil était devenu une occasion d'appauvrir les familles kinoises. De l'autre côté, ceux qui ont créé des salles pour pleurer les morts en profitent. Ces salles sont louées et la location coûte une grande somme d'argent pour les familles éprouvées. Mais depuis l'avènement de la Covid-19 à Kinshasa, cette situation a changé. Des mesures ont été prises qui écourtent l'organisation des funérailles et elles viennent pour ainsi dire atténuer la souffrance des familles éprouvées. D'après l'étude menée dans quelques familles de Kingabwa dans la commune de Limete, les gens souhaitent que cette mesure soit substituée en loi qui pourrait être votée à l'assemblée nationale que les Congolais observeront désormais.

### **Introduction**

Au mois de mars 2020, la République Démocratique du Congo a enregistré le premier cas de Covid-19, suite à l'introduction de la Covid19 au pays, le Président de la République

a décrété l'état d'urgence sanitaire pour juguler l'évolution de cette pandémie en RDC. A propos, des mesures de prévention qui ont été prises notamment, le lavage régulier des mains avec du savon, la distanciation sociale, la défense de se réunir à plus de 20 personnes, le déplacement à un nombre réduit des passagers dans le transport en commun, le port des cache-nez ; figurent aussi la suspension d'organiser les funérailles à pompe comme jadis. Malheureusement, cette décision à occasionner des pertes énormes pour ceux ont des activités lucratives autour de l'organisations des funérailles. Mais la majorité de Congolais ont salué cette mesure. Elle est venue soulager la population qui avait du mal à couvrir l'organisation couteuse des obsèques en milieu urbain. Pour comprendre l'attitude, la perception et les avis des Congolais suite à cette mesure, nous avons mené des études à Kingabwa dans la commune de Limete. Ainsi, notre réflexion s'articule autour de deux points notamment, l'organisation des funérailles dans le contexte culturel congolais de jadis et aujourd'hui et la conception de la nouvelle mesure liée à l'organisation des funérailles, prise par les autorités politico-administratives et sanitaires à l'heure de la Covid-19.

## **1. Organisation des funérailles dans le contexte culturel congolais**

### **1.1. Les traditions historiques congolaises**

L'organisation des funérailles en Afrique subsaharienne, est liée à la conception traditionnelle de la mort. Le monde de l'Africain existe par rapport à un ensemble de représentations sociales, symboliquement orientées, qui, en définitive, ne fait sens que parce que la connaissance et la reconnaissance de l'incessant dialogue entre l'ici et l'ailleurs absolu fondent la vie. Ainsi, dira-t-on que l'homme africain noir ne compose pas seulement avec les réalités apparentes, celles du monde visible, pour vivre ou survivre.

Autrement dit, vivre véritablement en terre négro-africaine, c'est négocier aussi avec les vivants invisibles « du village sous la terre » - l'expression est de Louis-Vincent Thomas qui, socio-culturellement parlant, sont pris et vus comme les détenteurs véritables de la « violence légitime » et de l'équilibre social toujours et partout souhaité. Cette façon de concevoir l'atmosphère cosmique, qui est aussi une manière culturellement déterminée de se concilier avec l'univers transcendantal, source imaginaire des réalités occultes, permet au Négro-africain d'être en contact immédiat avec les « connaissances souterraines » de l'invisible afin de convoquer ou de provoquer ses forces numineuses (Lamine NDIAYE, 2008). Ces comportements ont pour finalité d'exprimer non seulement une affection pour le défunt mais aussi une compassion à l'égard de la famille endeuillée. On regrette sa disparition, on déplore la situation dans laquelle les orphelins et la famille du défunt se trouvent subitement plongés.

Lorsqu'une personne meurt, ses proches se mettent en sanglot. Ces manières de faire sont des attitudes qui informent, par la même occasion, les populations environnantes qu'un événement malheureux est intervenu au sein de cette maisonnée. Nous voyons que l'irruption de la mort dans le vécu quotidien des Africains, instaure une perturbation sociale qui commande à chaque acteur d'apporter immédiatement son soutien à la famille éplorée.

Après l'enterrement, toutes les personnes qui ont participé à la toilette du corps sont obligées de se laver les mains et les pieds avec l'eau contenue dans un pot en terre. Ce geste symbolise la volonté de se purifier de la souillure occasionnée par le contact physique avec la dépouille mortelle. Les fossoyeurs et les veuves/veufs sont d'emblée protégés de ces malheurs. Les premiers, parce qu'ils sont détenteurs de forces magiques, les seconds parce qu'ils sont encore liés à cette « force du cadavre ».

L'exposition du corps dure 48 heures, pendant lesquelles la dépouille mortelle est l'objet d'une attention particulière. Généralement, chaque famille expose ses morts sous la véranda de sa maison ou à l'ombre d'un gros arbre dans la parcelle du défunt. Mais, certaines personnes estiment que c'est le défunt lui-même qui indique, de son vivant, l'endroit où il voudrait être exposé et enterré. L'exposition du corps s'accompagne, en conséquence, d'une veillée funèbre au cours de laquelle danses et musiques funéraires sont continuelles. Elle a pour but de rendre hommage à la personne disparue en rappelant ses qualités morales, sociales, et en faisant étalage de ses richesses ou de la grandeur de son ascendance.

Il arrive parfois des situations où certaines personnes sont enterrées avec un rituel et des traitements particuliers. Ce sont, entre autres, les cas suivants :

- décès d'une personne survenu dans un autre village ou à l'étranger

Lorsqu'une personne meurt dans un autre village, elle ne peut être enterrée au cimetière des autochtones. Dans chaque village, il y a un cimetière réservé aux étrangers ;

- décès et enterrement d'un mort-né

Pour un mort-né, on n'organise pas un deuil. Après être extrait du ventre de sa mère, on l'enterre directement sans le pleurer, de peur que le regret n'empêche la naissance d'autres enfants;

- décès d'un jumeau

On ne pleure pas un jumeau, sinon par compassion, celui qui reste en vie, risque de le suivre (mourir) ;

- décès d'un chef

Le chef meurt par euthanasie. Il est enterré à trois heures du matin. Ce autour de quoi les gens pleurent pendant la journée, c'est un tronc de bananier ;

- décès d'un albinos

Un albinos est considéré comme un fantôme, un homme anormal. On l'enterre sans le pleurer ;

- décès d'un sorcier

Un sorcier est considéré comme un homme méchant. Lorsqu'il meurt sans confesser ses fautes, on l'enterre les yeux virés au soleil. Et sur sa tombe, on dépose une grosse pierre, pour qu'il n'ait pas le temps de sortir et de retourner au village hanter les vivants :

- décès lors d'un accouchement dramatique

Lorsqu'une femme meurt suite à un accouchement d'un mort né, on l'enterre avec son enfant entre ses jambes :

- décès suite aux autres formes de morts violentes ( cas d'un homme qui se suicide) :

Pour une personne qui se suicide, on le flagelle avant de l'enterrer, parfois sans le pleurer :

- décès suite à certaines maladies (cirrhose du foie) :

En cas d'un décès suite à la cirrhose du foie, on pleure le disparu loin des habitations et on l'enterre à un endroit isolé, loin du cimetière commun ;

- décès et enterrement d'un enfant-revenant :

Lorsqu'un enfant – revenant, c'est-à-dire, un enfant qui est déjà mort et retourné à la vie, on l'enterre en lui amputant l'orteil ou l'oreille, pour qu'il ait honte de renaître.

En Guinée, les mêmes rites funéraires sont rapportés par Denise Paulme (Denise PAULME). :

- La tombe de l'étranger est en dehors de l'agglomération, en bordure du chemin, parfois à un carrefour : rien ne l'indiquera aux yeux du passant ;
- Les lépreux et les aveugles, sont inhumés hors du village, souvent le long du sentier qui mène au point d'eau ;
- La dépouille d'un petit enfant, est enveloppée dans une feuille de bananier, puis jeté sans aucune cérémonie ;
- Le sorcier qui a avoué, ou que l'on a reconnu, être possesseur d'un talisman mortel, meurt dans la souffrance cruelle ;
- Lorsqu'une femme stérile meurt, on l'abandonne aux mains de vieilles femmes.

En effet, si la mort est interprétée au sein de la population comme un franchissement de seuil, la réaction du groupe social face à la disparition d'un de ses membres est conditionnée par les valeurs dont il se réclame. Les rites thanatologiques (annonce de la

mort, toilette, exposition-veillée funèbre, enterrement du corps, puis cérémonial de l'après-mort) apparaissent dès lors comme des moments privilégiés qui marquent le passage du visible à l'invisible.

## **1.2. La conception de la mort et des funérailles dans la société congolaise moderne**

Les valeurs occidentales ont évolué vers d'autres mœurs bien plus rationnelles et tentent donc indirectement avec la globalisation, d'influer sur les traditions des cultures lointaines. A Kinshasa, les gens ont adopté des rites et coutumes occidentaux dans la façon d'enterrer leur mort. Les défunts ont quitté les nattes, les huiles essentielles pour vêtir le traditionnel costume et être imbibés de parfum. Ils ne sont plus inhumés à la traditionnelle, enveloppé dans une natte, à même le sol comme il est de coutume, mais dans un cercueil de bois sculpté, avec des poignées en argent, si bien que le cortège funéraire très impressionnant par sa longueur, affiche des allures de luxe. Par conséquent, les performances réalisées en hommage aux morts sont bien respectées dans les règles de sa tradition.

Le deuil et les funérailles sont aussi l'occasion de grands rassemblements qui ont un coût. Les Kinois dans des cérémonies funéraires rassemblant des centaines de personnes qu'il faut nourrir et auxquelles offrir de la bière.

Ces derniers temps, les veillées organisées à l'occasion des décès, sont devenues des lieux où les hommes et les femmes se livrent à des activités malsaines qui n'honorent pas les morts.

Hormis les activités malsaines (prostitution, chansons à caractère injurieux), bon nombre de personnes profitent des funérailles pour faire des activités génératrices de recettes.

Jadis, la société congolaise honorait les morts. Les parents, les collègues et les amis se rassemblaient au domicile du disparu. Les femmes, assises sur les nattes, exécutaient des chansons funèbres. Elles chantaient toute la nuit, tandis que les hommes causaient en dégustant le vin de palme, pour finir par endormir sur les longues chaises. Cette tradition a été observée jusque dans les années 70.<sup>1</sup>

Après cette période, la dépravation des mœurs s'est dangereusement développée. Les veillées mortuaires n'étaient plus ces moments de recueillement, de pensée pieuse au mort, de regret pour cette personne que l'on ne reverra plus jamais. De nos jours, elles sont devenues des lieux d'exhibition vestimentaires, de démonstrations amoureuses, de débat politique. Les commerçantes y vendent des pagnes, des colliers, des chaussures et autres articles.

Les chants funèbres des femmes qui inspiraient la tristesse et le regret et dont la mélodie endormait, ont été remplacés par la musique moderne mais de mauvais goût, distillée par des haut-parleurs tonitruants qui empêchent de dormir. Sous les chansons obscènes, les garçons et les filles, scandent des slogans à caractère injurieux en présence des parents. Ces scènes durent toute la nuit, car motivés par l'alcool et les stupéfiants, ils ne se fatiguent pas. La plupart des veillées se vident vite à l'arrivée de ces délinquants.

Sur la route du cimetière, ce sont les mêmes garçons et filles qui chantent des chansons honteuses dans les véhicules lesquelles blessent la pudeur des personnes âgées qui sont confinées. Au retour de l'inhumation, les gens envahissent les bars avoisinants où ils boivent jusque tard le soir. Là, les femmes, l'alcool aidant, se livrent à des danses ignobles. Et c'est là où tout se passe, le commerce, la prostitution.

---

<sup>1</sup>A propos, le lecteur intéressé pourrait lire la réflexion que V Y MUDIMBE a publié dans un recueil intitulé dans *Réflexions sur la vie quotidienne*.



Un autre phénomène émergeant dans le cadre des obsèques, des groupes de jeunes filles organisées boivent dans toutes les veillées. Elles ne sont ni parentes, ni amies, ni même des connaissances de la personne décédée. Parfois elles n'assistent pas à la veillée qui dure généralement une semaine. Le jour de l'inhumation, elles revêtent leurs tenues devenues traditionnelles constituées d'une camisole noire et d'un pagne aux motifs sombres. Au cimetière, elles ne vont pas jusqu'à la dernière demeure du disparu. Elles attendent la fin de l'enterrement dans les bus.

## **2. L'organisation des funérailles à l'heure de la Covid19**

La Covid19 est venue apporter un ouf de soulagement pour bien des ménages kinois qui jadis souffraient dans l'organisation des obsèques. Avant la Covid19, l'organisation des funérailles coûtait énormément. Mais la pandémie oblige, plusieurs mesures drastiques ont été prises. L'une des mesures qui a conduit à la suspension de bon nombre d'activités est celle liée au nombre amoindri des personnes dans le rassemblement. Le deuil est le moment où les gens se rassemblent en grand nombre en Kinshasa. Pour éviter cet engouement autour du deuil, il a été décidé d'acheminer la dépouille mortelle au cimetière après la levée du corps à la morgue sans passer par sa résidence.

Cette mesure a eu des échos opposés. D'un côté, il y a de ceux dont les activités lucratives sont liées à l'organisation des funérailles, notamment, les vendeurs des gerbes des fleurs, des sucrés en plastique ; ceux qui font louer les instruments de musique, les pasteurs qui animent pendant les obsèques, les propriétaires des salles mortuaires, les policiers qui sont affectés au lieu de deuil pour la sécurité (et qui sont payés pour ce travail), etc. Toutes ces personnes se sentent au chômage pendant cette période de la Covid19.

D'autre part, bon nombre des Congolais sont très contents grâce à cette mesure. Du fait que les gens dépensaient beaucoup à cause des funérailles. Bien des personnes qui ont perdu les leurs ont jusqu'à présent des problèmes sérieux, parce qu'ils se sont endettés pour organiser des obsèques. Ce qu'il faut savoir, le tout commence par les dépenses à l'hôpital quand la personne est malade. Et si elle mourait, il faut s'attendre à beaucoup de dépenses à effectuer.

### **Conclusion**

Depuis plus de trois décennies, l'organisation des funérailles à Kinshasa est devenue plus qu'une fête où les assistants au deuil viennent se soûler, se prostituer, se bagarrer, vendre les marchandises ; provoquer la nuisance sonore et faire de démonstration d'habillement (uniforme). D'après l'étude menée dans quelques familles de Kingabwa dans la commune de Limete, nous avons abouti aux résultats suivants : Pendant les obsèques, les familles éprouvées font beaucoup de dépenses pour nourrir, offrir la bière à ceux qui viennent les assister, sans compter l'argent à dépenser pour la morgue, le cercueil, le catafalque, le corbillard, la musique, la salle, la fosse... le deuil est devenu une occasion d'appauvrir les familles kinoises. De l'autre côté, ceux qui ont créé des salles pour pleurer les morts, les vendeurs des gerbes des fleurs, des boissons, etc. vu les recettes qu'ils encaissent pendant les funérailles ; considèrent les mesures prises pour l'organisation des funérailles comme un calvaire. La Covid-19 est venue endeuiller les profiteurs des funérailles et soulager les familles éprouvées. C'est pourquoi nos mêmes et les gens que nous avons interrogés souhaitons que cette mesure (d'enterrer les morts en passant directement au cimetière après la morgue) soit substituée en loi qui pourrait être votée à l'assemblée nationale que les Congolais observeront désormais.

**Webographie et Bibliographie**

- Dolcita FABRI, « Mort et funérailles chez les Yansi de Tshimbambi », in *Rapports de compte rendu de la 3<sup>ème</sup> semaine d'études ethno-pastorales*, Bandundu, CEEBA, 1967.
- E., KOVAC, « Une méditation sur la mort », in *Anxiété et littérature*, paris, 1986.
- Lamine NDIAYE « La place du sacré dans le rituel négro-africain », In *Ethiopiennes*, n°81 2<sup>ème</sup> semestre 2008.
- Denise PAULME, *Les Gens du riz. Les Kissi de Haute-Guinée*, Paris, Librairie Plon, 1970.